



**RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS**

ARRETE RECTORAL RELATIF À LA LABELLISATION EGALITE FILLES-GARCONS DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE

La Rectrice de la région académique Bretagne,

Rectrice de l'académie de Rennes, Chancelière des Universités,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L121-1, L311-4 et L312-17-1 ;

Vu la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024 ;

Considérant la création d'un label Egalite filles-garçons pour les établissements du second degré par la circulaire du 10 mars 2022 (MENE2207942C) ;

Considérant les dossiers de candidature déposés par les établissements de l'académie de Rennes au cours de la campagne annuelle 2024-2025 ;

Considérant les critères de labellisation définis par la circulaire du 10 mars 2022 précitée ;

ARRETE

Article 1 : Les collèges et lycées listés dans le présent article sont labellisés Égalité filles-garçons au titre de la campagne 2024-2025.

NIVEAU 1 – Engagement

COLLÈGE JULES FERRY	Bourbriac	22
COLLÈGE EMILE MAZE	Guémené Sur Scorff	56
COLLÈGE GAEL TABURET	Guipry-Messac	35
COLLÈGE LES FONTAINES	La Guerche-de-Bretagne	35

LYCÉE PROFESSIONNEL DE L'ELORN	Landerneau	29
COLLÈGE CHARLES LE GOFFIC	Lannion	22
COLLÈGE JEAN MOULIN	Locminé	56
COLLÈGE LOUIS GUILLOUX	Montfort-sur-Meu	35
LYCÉE RENE CASSIN	Montfort-sur-Meu	35
COLLÈGE LEQUIER	Plérin	22
COLLÈGE CHARLES BROCHEN	Pontrieux	22
COLLÈGE JOSEPH KERBELLEC	Quéven	56
COLLÈGE JULES FERRY	Quimperlé	29
COLLÈGE LA BINQUENAI	Rennes	35
COLLÈGE JACQUES PREVERT	Romillé	35
LYCÉE PROFESSIONNEL ROSA PARKS	Rostrenen	22

NIVEAU 2 – Approfondissement

COLLÈGE PIERRE OLIVIER MALHERBE	Châteaubourg	35
COLLÈGE ALBERT CAMUS	Grâces-Guingamp	22
COLLÈGE YVES COPPENS	Lannion	22
LYCÉE MARIE LE FRANC	Lorient	56
COLLÈGE PIERRE MENDES FRANCE	Morlaix	29
COLLÈGE NELSON MANDELA	Plabennec	29
COLLÈGE FRANCOIS RENE DE CHATEAUBRIAND	Plancoët	22
COLLÈGE LOUIS DE CHAPPEDELAINE	Plénée-Jugon	22
COLLÈGE LA GAUTRAIS	Plouasne	22
COLLÈGE JEAN LOUIS HAMON	Plouha	22
COLLÈGE LES GAYEULLES	Rennes	35
LYCÉE VICTOR & HELENE BASCH	Rennes	35
COLLÈGE LES ROCHERS SEVIGNE	Vitré	35

Article 2 : Le label Egalité filles-garçons est attribué pour une durée de trois ans.

Article 3 : La Secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site académique.

A Rennes, le 25/11/2025
Madame la Rectrice, Hélène Insel

